

Energies et Territoires

Etat des lieux ,enjeux et solutions?



Château-Thierry
12 avril 2025

Jérôme HACQUET

Adjoint au Maire de Château-Thierry

Délégué à la transversalité écologique et aux finances

Florence BILLET

Présidente

EEDAM Aisne

Jean-Louis VARIN

Président

EEDAM Marne

Stéphane DUBOIS

Président

ECEP 51 Marne

- 1. Accueil**
- 2. Le bilan de la politique énergétique 1995-2025**
- 3. La procédure ZADER et les Comités régionaux de l'Énergie**
- 4. Analyse et risques du projet de PPE3**
- 5. Evolutions possibles de la programmation énergétique et évaluation nécessaire**
- 6. Les Énergies alternatives proposées au gouvernement**
- 7. Prochaines étapes**

Bilan et résultats de la politique énergétique 1995-2025

- Perte de la vision stratégique de la France en suivant les « oukases » de Bruxelles
- Décisions contradictoires et « stop&go » depuis 2011
- Arrêt du programme nucléaire / Fermeture de Creys-Malville, Fessenheim/Arrêt programme ASTRID/PPE2 qui arrête le nucléaire
- Des alertes fortes par la société civile et les parlementaires depuis 2 ans face aux approches idéologiques et « hors sol » de l'administration de RTE, ADEME et Commission de Régulation de l'Energie (CRE)

Bilan et résultats de la politique énergétique 1995-2025

Alertes des parlementaires

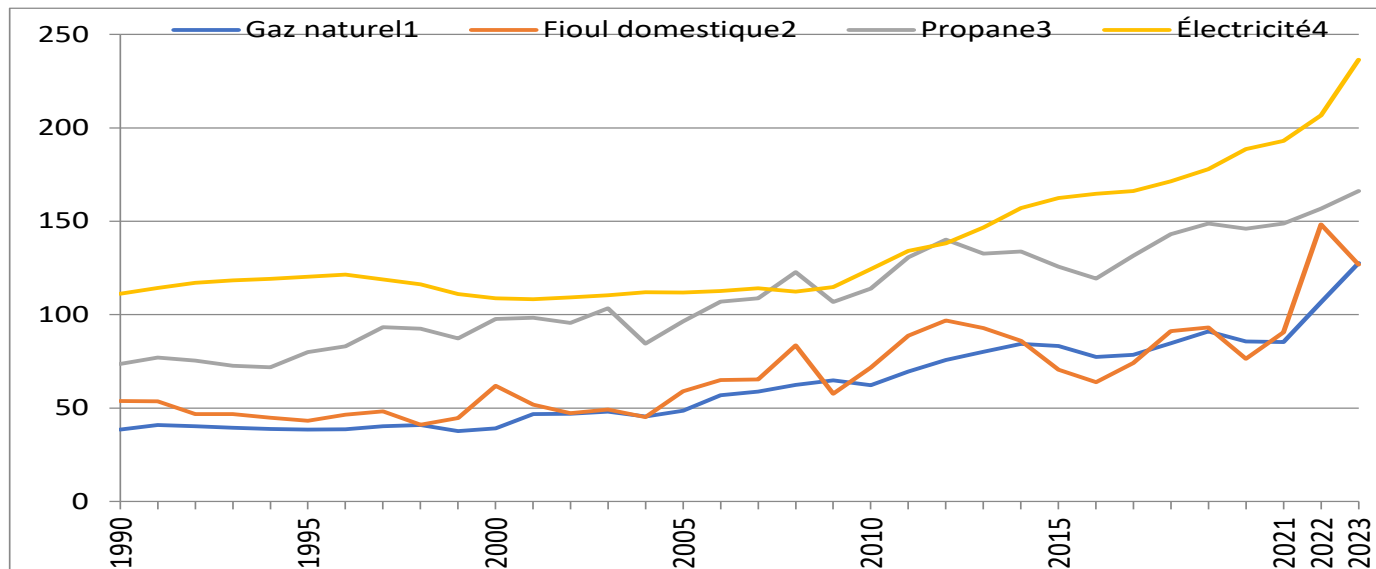
- Mission Antoine ARMAND/Raphaël SCHELLENBERGER sur la perte de souveraineté énergétique de la France (Avril 2023)
- Mission Franck MONTAUGE/Vincent DELAHAYE sur l'évolution du prix de l'électricité en 2035 et 2050 (Juillet 2024)
- Intervention Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques
- Courriers des sénateurs du 11 mars 2025
- Alertes du RN sur les Energies renouvelables intermittentes
- Proposition Amendement N° CS509 porté par Henri ALFANDARI sur la simplification de la vie économique

- 60% des cahiers d'acteur de la concertation PPE3 ne valident pas les options sur les EnR intermittentes
- Inquiétudes majeures sur l'évolution de prix de l'électricité, notamment pour les électro-intensifs
- Alerte sur les impacts des EnR intermittentes sur les réacteurs nucléaires (Jean CASABIANCA/Vincent BERGER)
- Alerte des Think Tank CEREME/PNC France
- Avis négatif du Haut Conseil au Climat sur la PPE3
- Avis partagé du Conseil supérieur de l'Energie (28 mars 2025)

Evolution (1990/2023) du coût de l'électricité pour les particuliers **Doublement entre 2007 et 2023**

PRIX TTC DES ÉNERGIES À USAGE DOMESTIQUE POUR 1 MWh PCI*

En euros courants



* PCI = pouvoir calorifique inférieur (voir définitions).

¹ Enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité à partir de 2007, indice du prix à la consommation du gaz naturel de 1990 à 2006.

² Fioul domestique, pour une livraison de 2 000 à 4 999 litres.

³ Propane en citerne.

⁴ Enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité à partir de 2007, indice du prix à la consommation de l'électricité de 1990 à 2006.

Champ : France métropolitaine hors Corse.

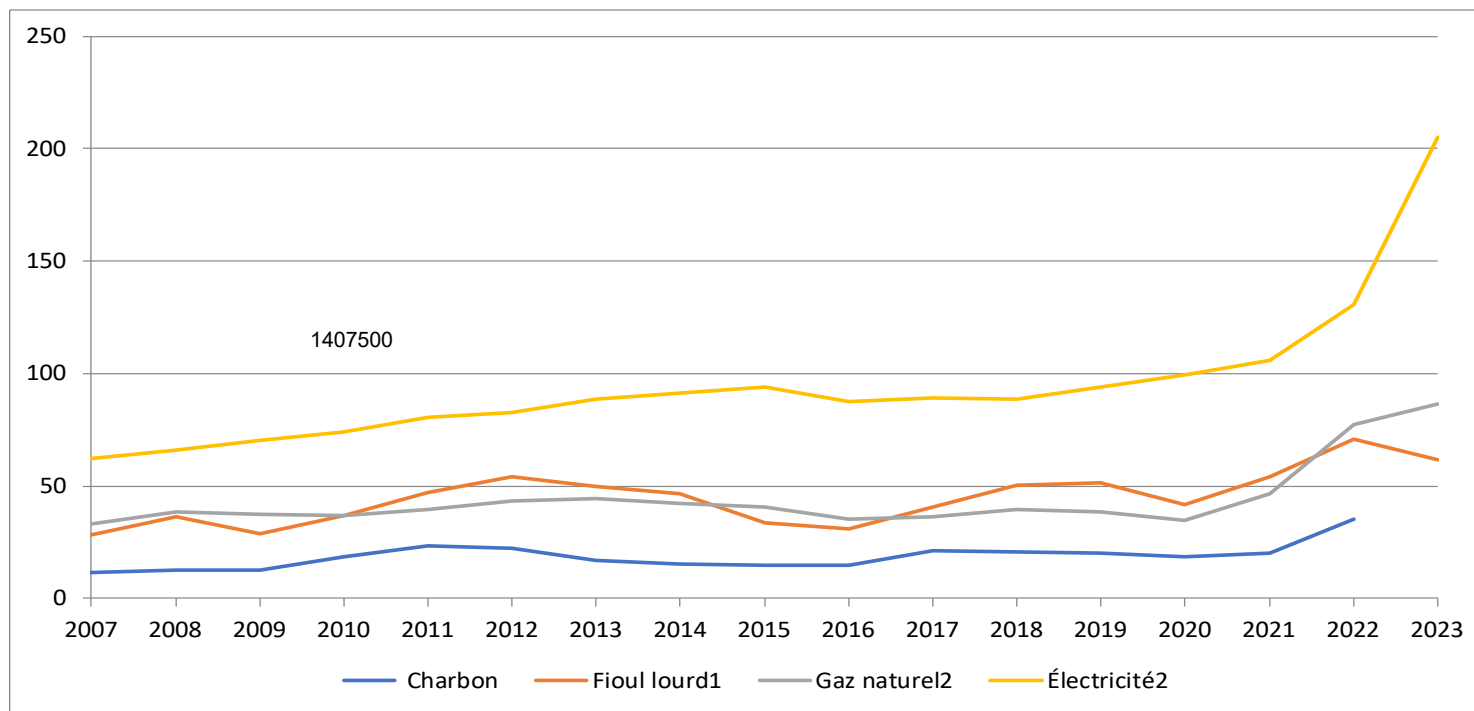
Sources : SDES : DGEC : Insee

Source : Chiffres clés de l'énergie - Édition 2024
Données et études statistiques

Evolution (1990/2023) du coût de l'électricité pour les entreprises **Triplement** entre 2007 et 2023

PRIX HORS TVA DES ÉNERGIES POUR LES ENTREPRISES POUR 1 MWh PCI*

En euros courants



* PCI = pouvoir calorifique inférieur (voir définitions).

¹ Fioul lourd à très basse teneur en soufre (< 1 %).

² Enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité.

Champ : France métropolitaine hors Corse.

Sources : SDES ; DGEC ; Insee

Source : Chiffres clés de l'énergie - Édition 2024
| Données et études statistiques

Patrick DELWAULLE



VENT DEBOUT 41

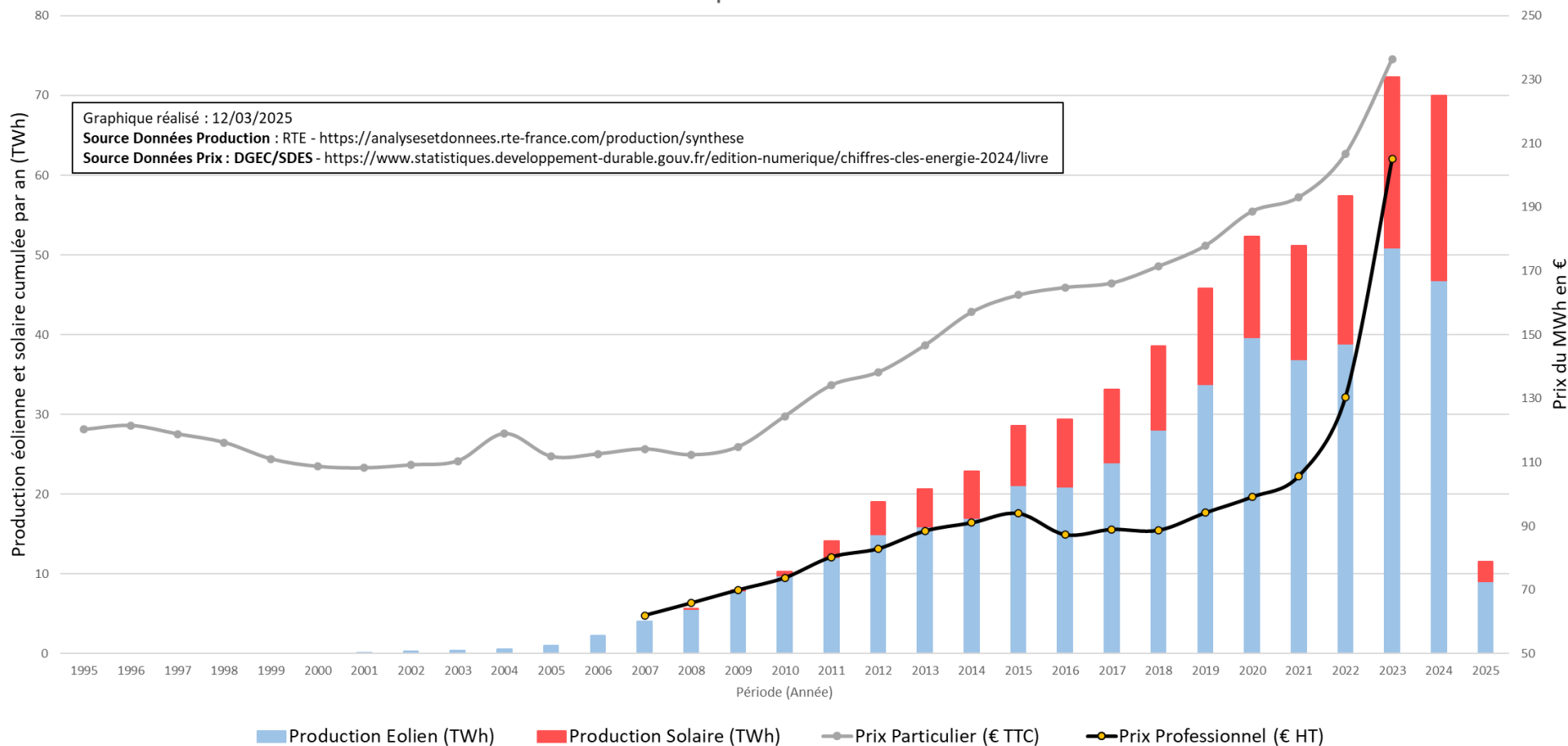
Président

Vent debout 41 (Loir et Cher)

Bilan et résultats de la politique énergétique 1995-2025

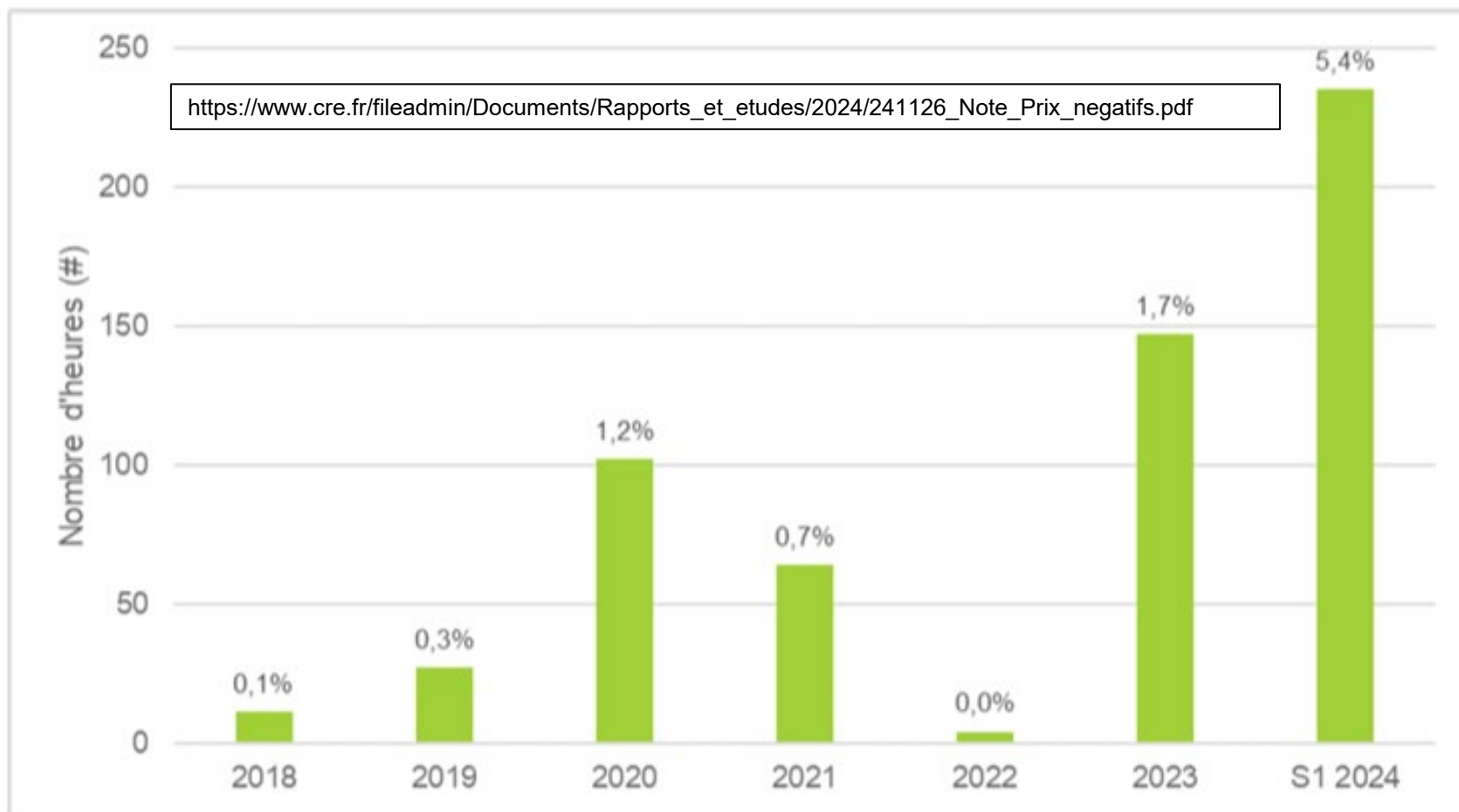
Des prix en hausse, merci les EnRI

Electricité : Production des EnRI vs Prix pour le Particulier et le Professionnel



Bilan et résultats de la politique énergétique 1995-2025

Vente d'électricité à prix négatif



Bilan et résultats de la politique énergétique 1995-2025

L'objectif de Belfort déjà en oeuvre

Information

EOLIEN TERRESTRE : NE JAMAIS OUBLIER LES PROJETS « DANS LE TUYAU »

		Puissance complémentaire en cours d'acquisition par la filière	Puissance prévisible exploitée en 2035
En exploitation	10000 machines → 23 GW	----->	23 GW
Autorisées	En attente de montage ou de raccordement, ou en recours	3500 machines → 10 GW	8 GW
En instruction	Actuellement en instruction accélérée , préfet obligé de répondre	2800 machines → 8 GW	5 GW
Refusées	Actuellement en recours par l'opérateur	1500 machines → 4 GW	2 GW

TOTAL REELLEMENT ACQUIS PAR LA FILIERE : 38 GW

Mais la filière et le ministère n'en parlent jamais

Pour rappel :
Discours de Belfort : 37 GW maxi en 2050

La procédure ZADER et les Comités régionaux de l'Énergie

Un constat

- 1. Une démarche précipitée et mal préparée**
- 2. Elus communaux, non préparés, abandonnés en rase campagne**
- 3. Une méthode incomprise**
- 4. Beaucoup de vérités cachées, révélées durant les enquêtes publiques**
- 5. Un début d'appropriation par les communes et les habitants**
- 6. Un décalage majeur entre la vision des territoires et la vision de l'administration centrale**
- 7. Des résultats très mitigés et inexploitable**
- 8. Un pilotage nécessaire des Energies renouvelables par les Territoires**

La procédure ZADER et les Comités régionaux de l'Énergie

Une démarche précipitée et mal préparée

- Une loi APER votée dans l'urgence sans évaluation préalable
 - ✓ Une décision « idéologique » sur l'éolien et le solaire sans aucune justification de l'intérêt public majeur et sans évaluation économique
 - ✓ Une absence d'urgence car la France est surcapacitaire de 20% et déjà décarbonée à 95%... Points oubliés par Bruxelles et l'administration
- Absence de pédagogie vis-à-vis des Communes et de leurs habitants alors qu'il s'agit d'un sujet nouveau pour eux
 - ✓ **Pas de boîte à outils** transmis par l'administration centrale aux Préfets
 - ✓ **Quasiment aucune information préalable aux habitants** et dépit de l'exigence d'information et concertation préalable dans la loi
 - ✓ **Des maires qui se sentent obligés de délibérer** dans l'urgence
- **Résultat 30% des communes ont délibéré avec résultats inexploitable**

- **Espoir avec des cartes complètes produites par l'IGN/CEREMA, mais**
- ✓ **Absence de référentiel, contraintes et caractéristiques de production des différentes solutions....** Donc zones théoriques non dimensionnées
- ✓ Absence d'informations complètes et objectives, de formation et d'équipes support
- ✓ Conduisant à une démarche non professionnelle sur un sujet technique, ni politique ... donc idéologique..
- **Un calendrier non maîtrisé et sans cesse repoussé**
- ✓ Incompréhension des élus
- ✓ Des CRE incapables de se réunir et délibérer et de décider de façon efficace
- ✓ Un sentiment global de gâchis face à un enjeu stratégique pour se libérer de la mainmise en toute impunité des promoteurs sur la stratégie et feuille de route énergétique des territoires

La procédure ZADER et les Comités régionaux de l'Énergie

Début d'appropriation par les Communes et les habitants

- Prise de conscience qu'il s'agit d'un **enjeu de développement des territoires**
- Prise de conscience qu'ils peuvent décider et ainsi ne pas dépendre du bon vouloir et de l'intérêt des promoteurs

Mais :

- **Perception d'un manque d'information** et « découverte » d'informations cachées par les promoteurs durant les enquêtes publiques
- **Besoin de compétences et d'expertises** non disponibles au niveau communal
- **Ne maîtrisent pas les coûts et l'effet sur leur facture** d'électricité qui devient un sujet central

La procédure ZADER et les Comités régionaux de l'Énergie

des vérités cachées révélées progressivement

1. Prise de conscience tardive de **l'inutilité de l'éolien et du solaire** car 95% de la production électrique française sont déjà décarbonés
2. Prise de conscience **des impacts et du rejet de l'éolien et du solaire plein champ durant les enquêtes publiques**
3. Prise de conscience **faible et tardive des coûts complets de l'éolien et du solaire** et de leur impact sur le prix de l'électricité car :
 - ✓ De nombreux maires ont privilégié les subventions promises par les promoteurs
 - ✓ Les promoteurs n'ont pas présenté au préalable les études finales qui n'ont été « découvertes » que durant l'enquête publique avec des milliers de pages illisibles
 - ✓ Les citoyens « non éclairés » et pas informés par les promoteurs étaient dans l'incapacité de donner un avis sur des milliers de page en 30 jours
 - ✓ Les coûts complets de l'éolien et du solaire n'ont jamais été présentés lors des réunions de lancement de la procédure ZADER

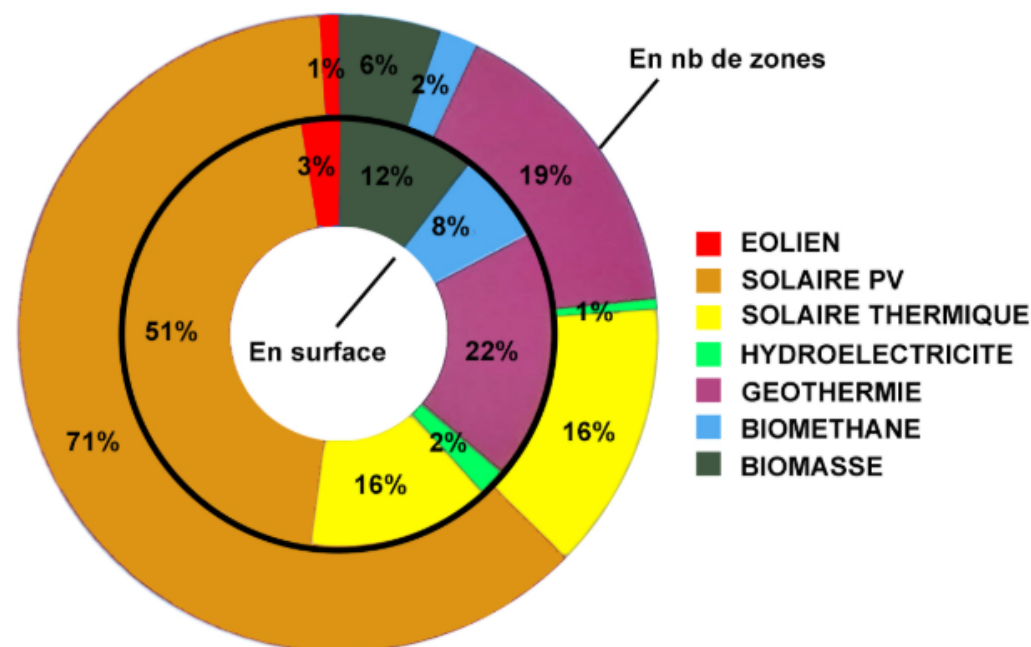
- **Eolien** : Un fossé entre les attentes des territoires et une PPE qui en 10 ans multiplie par 5 l'éolien terrestre et 37 l'éolien maritime (seul 1% des dossiers ZADER concerne l'éolien !!!!!)
- **Solaire** : Une « ambiguïté » dans la présentation du CEREMA qui globalise toutes les solutions solaires : Champs agricoles/PV petites toitures/PV grandes toitures/Solaire thermique alors qu'il s'agit de solutions avec des caractéristiques et des impacts très différents.
- **EnR thermiques (géothermie, biogaz, solaire thermique,...)** : Très peu présentes dans la PPE3 alors qu'elles **représentent 43% des propositions des communes....**

La procédure ZADER et les Comités régionaux de l'Énergie

Des résultats très mitigés et inexploitable

1. **Des indicateurs de faible portée** (30% des communes)
2. **Des données très hétéroclites** (certaines communes ont pris la totalité de leur surface, d'autres des zones ciblées)
3. **Aucune quantification** en puissance installée (MW) et production (GWh)
4. Donc **inutilisable par les Comités régionaux de l'Énergie**

Proportion de zones d'accélération selon les filières énergétiques
(en nombre de zones / en surface cumulée des zones)



Source : CEREMA 4T 2024

La procédure ZADER et les CRE

Un pilotage nécessaire des Energies renouvelables par les Territoires

1. Les **EnR territoriales** doivent contribuer à mieux **maîtriser le coût de l'électricité** (production et circuits courts)
2. Le principe des **Comités régionaux de l'Energie** est à améliorer avec une **représentativité plus proche des territoires** avec les départements, les associations de Consommateurs, de l'Environnement et du Patrimoine
3. Les Comités régionaux de l'Energie ne peuvent fonctionner qu'avec une **LPEC stabilisée** (en 2026 suivant amendement ALFANDARI) après évaluation économique et PPE optimisée
4. **Le travail actuel avec des situations non stabilisées (PPE3 et résultats ZADER non exploitables) ne peut que conduire à la confusion et au gaspillage d'argent public**



Face à l'éolien, la parole aux maires

Pierre-Emmanuel PICARD

Délégué

Vent des Maires

Témoignage

AVEYRON : TROIS ZADER INCONGRUES

Dans l'arrêté préfectoral officialisant les ZADER, trois zones sont en non-conformité avec des dispositions officielles :

1. **Deux zones Inscrites au patrimoine mondial**, dans le périmètre du Bien Unesco « *Causses et Cévennes, patrimoine culturel de l'agropastoralisme méditerranéen* ».

Nant située en zone cœur du Bien Unesco, et **Fondamente** située en zone tampon.

Or le plan de gestion en vigueur du Bien Unesco prévoit que « *l'éolien industriel est exclu du Bien UNESCO, y compris sa zone tampon* ». Cet engagement de la France a été confirmé en 2013.

2. **Rebourguil** : il n'existe pas de zone éolienne dédiée dans la Charte du PNR-GC et ses annexes associées au décret du 10 avril 2024 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional des Grands Causses.

Cette Zader de Rebourguil est incompatible avec le document d'urbanisme en vigueur (DOO du SCoT,) et avec le PCAET pré-configurateur du futur SCoT référencé dans la Charte.

Stéphane DUBOIS



Collectif Environnement Champenois En Péril

Regroupement d'associations de défense de l'environnement

Président

ECEP 51 Marne

- 1. Non prise en compte du coût complet de l'électricité dans le mix proposé**
- 2. Hypothèses de croissance de la consommation électrique irréalistes et en contradiction avec la réalité des consommations actuelles et prévisibles suivant les investissements réalisés**
- 3. Hypothèses d'un développement massif de l'hydrogène et des véhicules électriques en décalage avec les réalités économiques**
- 4. Hypothèses de réduction des énergies fossiles irréalistes (tripler le rythme)**
- 5. Hypertrophie des Energies renouvelables non pilotables**
- 6. Contradiction avec les résultats de la consultation ZADER**
- 7. Contradiction avec les avis de la société civile (Concertation PPE3 automne 2024)**
- 8. Contradiction avec les orientations du Conseil de politique nucléaire du 17 mars**
- 9. Tentative de passage en force sans évaluation ni débat parlementaire**

Analyse et risques du projet de PPE3

Raisons pour un moratoire des Energies renouvelables intermittentes

1. **Absence d'évaluation économique, sociale et environnementale de l'intérêt public de financer de façon massive ces énergies intermittentes** alors que l'électricité française est déjà décarbonée à 95%
2. **Absence de complémentarité avec les Energies permanentes et pilotables Bas carbone** et risque pour la sûreté et la sécurité lié à une modulation excessive des réacteurs nucléaires
3. **Inutilité car surcapacité de production électrique** en France avec une exportation de 102 TWh en 2024 et baisse structurelle de la consommation électrique (efficacité énergétique, sobriété, prix élevés)
4. Surproduction en France et en Europe conduisant à des prix négatifs et une volatilité sur les prix de marché en fonction de la météo ;
5. **Première cause des augmentations régulières du coût complet de l'électricité** (investissements RTE, Enedis, subventions pour prix garantis) et par conséquent sur le coût de la vie des Français et la compétitivité des entreprises
6. **Pas de contribution à la réduction du CO2 en France** (le photovoltaïque émet 2 fois plus que la moyenne française l'été) et besoins de centrales thermiques encore plus émissives quand il n'y a ni vent ni soleil l'hiver
7. **Dégradation de la dépendance énergétique de la France** (tout est importé sauf l'assemblage avant installation...) et dépendance à des matériaux stratégiques non disponibles en France ni souvent en Europe
8. **Déstabilisation de la fréquence (onduleur vs alternateur) et risques accrus sur la stabilité du réseau de transport et distribution d'électricité**

1. Energie la plus refusée par les Français
2. Atteintes majeures aux patrimoines culturel, historique, environnemental, mémoriel et au tourisme
3. Dégradation de la santé des résidents proches et des élevages (saturation visuelle et encerclement des résidents bruit, effet stroboscopique, effets électromagnétiques, infrasons jusqu'à 10 km...) avec distance trop faible par rapport aux habitations (en Allemagne : 10 fois la hauteur)
4. Industrialisation et destruction préjudiciable des paysages ruraux

1. Atteinte directe et avérée aux Grands Sites de France : tous les parcs existants et projetés sont localisés devant un Grand Site de France....
2. Technologie de l'éolien posé unanimement refusée durant le débat public « La Mer en débat » en termes d'acceptabilité et non maîtrisée en France (importation, même de Chine pour les mâts...)
3. Technologie de l'éolien flottant non mature (sous-stations/câbles de raccordement) et non maîtrisée en France
4. Énergie la plus chère en coût complet, à cause des raccordements et des flexibilités massives nécessaires (équivalent à 1 centrale nucléaire ou 30 parcs terrestres)
5. Énergie très fluctuante qui impacte le plus le réseau en cas de vent fort

Analyse et risques du projet de PPE3

Raisons supplémentaires pour un moratoire du solaire sur terres agricoles

1. **Production massive et inutile de mars à octobre** entre 10h00 et 16h00 à une période où la consommation est la plus faible
2. **Incapacité de répondre à la pointe d'hiver** en cas de grand froid
3. Imposition de **modulations dangereuses et quasiment impossibles à mettre en œuvre par EDF** en raison de la durée du pic de la cloche solaire
4. **Impact sur le compte d'exploitation d'EDF** forcé à exporter à bas prix en raison de l'impossibilité de moduler sur des périodes aussi courtes
5. **Industrialisation et destruction préjudiciables des paysages des espaces ruraux**
6. **Atteinte au potentiel agronomique** de la France
7. **Impact sur le coût financier de transmission des terres et de la rentabilité des exploitations agricoles**
8. **Energie la plus consommatrice d'espace par MWh produit** (1000 fois plus que le nucléaire et 8 fois plus que l'éolien)

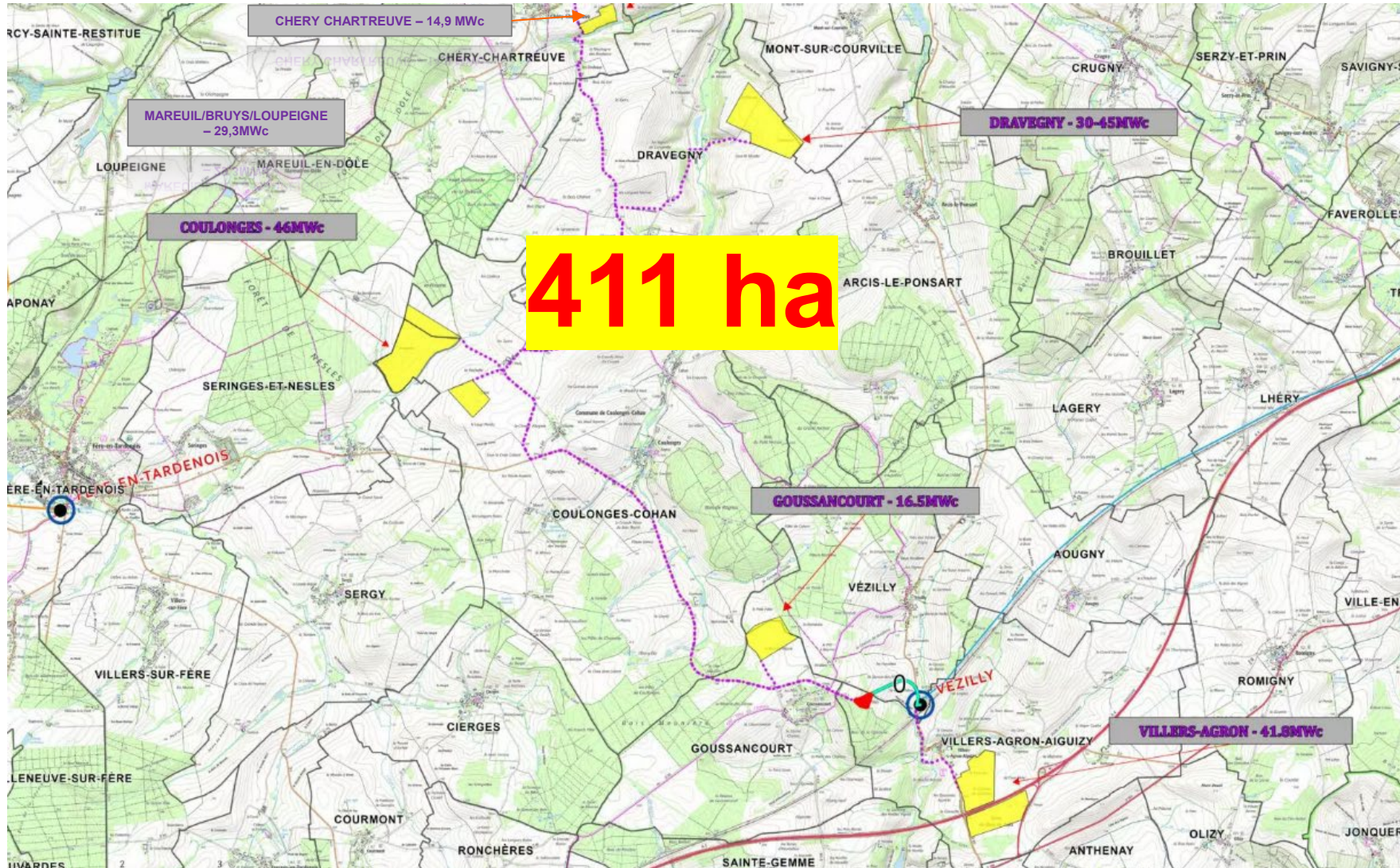
Jean-Raoul TAUZIN

Administrateur

EEDAM Aisne

PROJET AGRIVOLTAÏQUE EE

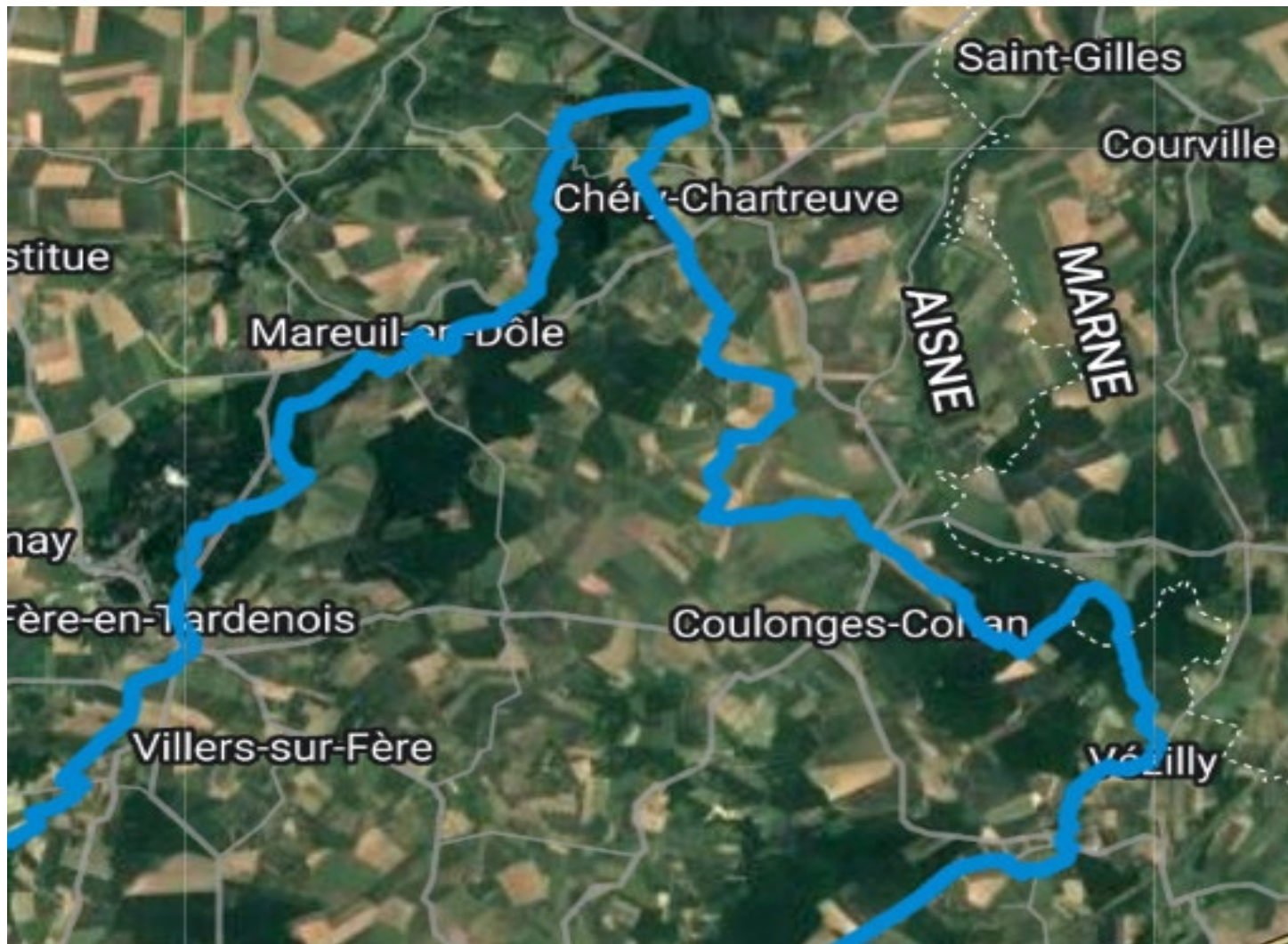
La Grappe du Tardenois



REUNION INFORMATION SUR LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE D'EUROPEAN ENERGY SUR COULONGES-COHAN

08 JANVIER 2025

PROJET AGRIVOLTAÏQUE EE AU CŒUR DE L'OMOIS (OISE/AISNE/MARNE)



PROJET AGRIVOLTAÏQUE EE

DISPROPORTIONNE pour le TARDENOIS

PROJETS EE TARDENOIS	Surface (Ha)	Capacité à crête (MWc)	Production envisagée (MWh)	Nbre Habitants	Consommation Commune 2022 (MWh)	Production EnR Commune 2022 (MWh)	Taux de couverture des projets EE
Coulonges-Cohan	93	46,0	67 000	442	1661	66	4034%
Goussancourt	35	16,5	21 000	143	509	0	4126%
Villers-Agron	75	41,8	57 300	68	630	0	9095%
Dravegny Secteur 1	60	30,0	41 000	129	345	0	11884%
Dravegny Secteur 2	(80)	(45)	(62000)				
Mareuil en Dôle / Bruys / Loupeigne	60	29,3	38 000	226	900		4222%
Quincy sous le Mont	60	30,0	38 000	61	600		6333%
Chéry-Chartreuve	28	14,9	18 000	381	1250	0	1440%
Total 7 communes (grps de communes)	411	208,5	280 300	1 450	5 895	66	60% (de la CARCT)
				2,7%	1,3%	0,0%	
CARCT 2022				54 491	467 084	139 694	29,9%

Erreurs, omissions, questionnements du dossier EE, en résumé

- 1. Chiffres clés erronés (surestimation de la production, du nombre de foyers, des rejets de CO2 évités, mais aussi des externalités positives non chiffrées car faibles et des externalités négatives oubliées).**
- 2. Non prise en compte des observations de la MRAE, notamment avec le saucissonnage de la Grappe du Tardenois.**
- 3. Aucune mention des recommandations de RTE du 17 septembre 2024, notamment celle d'équiper les projets de dispositifs de stockage de l'électricité et d'effacement lorsque les prix sont trop bas.**
- 4. Photomontages trompeurs.**
- 5. Dimension du projet disproportionnée par rapport aux communes et besoins de la CARCT.**
- 6. Aucunes données sur le coût actualisé de l'énergie (LCOE) ni sur le coût complet du champ solaire.**
- 7. Absence d'utilité économique, sociale et environnementale et de justification de l'intérêt public majeur.**
- 8. Affirmation erronée d'autoconsommation collective.**
- 9. Absence de chiffrage de l'activité agricole pour démontrer qu'elle reste l'activité principale.**
- 10. Eblouissement non étudié sur les routes entre 2 et 8 km, sur les circuits vélo ou piéton.**
- 11. Caractère incomplet et affirmations erronées du dossier Paysage.**
- 12. Impacts très négatifs du solaire sur l'injection dans le réseau RTE, sur le coût de l'électricité et le déficit public.**

Doit-on laisser les habitants du Tardenois regarder sidérés et impuissants la déferlante agrivoltaïque venir défigurer définitivement leur vie rurale et celle de leurs enfants ?

Synthèse des impacts

L'analyse des différents impacts identifiés du projet de Coulonges-Cohan présentée dans l'avis de synthèse du CITET transmise au Commissaire enquêteur est résumée ci-après

	RED	ERC	CVF	
Observations générales	3	1	2	
Patrimoine	6	2	0	
Social	4	0	2	
Environnement / santé	4	7	1	
Agriculture	7	4	1	
Economie territoriale	0	0	6	
Energie et économie	2	1	11	
Dossier technique PC	6	4	0	
Total	32	19	23	74
	43,2%	25,7%	31,1%	

Conclusion

En raison du nombre majoritaire d'impacts RED (32), des reprises importantes d'études (19) liées au **caractère incomplet et très souvent biaisé** de celles-ci par le promoteur et des nombreux impacts (23) sur le cadre de vie des habitants, comme de tous les Français pour certains impacts, les membres du CITET ont émis de façon collective un **AVIS TRES DEFAVORABLE** et ont recommandé l'arrêt définitif de ce projet plus qu'inadapté et contestable sur le plan technique, industriel et socio-économique.

L'avis du Commissaire enquêteur n'est pas allé dans ce sens.

Une analyse comparative des 2 avis est en cours et sera communiquée à Mme la préfète.

Valérie KENNY

Présidente

COURVILLE PATRIMOINE



Avec de nombreux bénévoles, spontanément, nous avons organisé des animations autour du Patrimoine naturel et historique de la région. Ces animations ont fait se rencontrer dans une ambiance joyeuse des centaines de gens qui ne se connaissaient pas et se retrouver des gens que la vie quotidienne avait éloignés les uns des autres.



Tous les visiteurs citadins, étrangers, ou voisins le remarquent. Ils nous disent : « ici, c'est beau ». Cela motive les habitants à rénover leur patrimoine et fleurir leur village. Cela motive aussi nombre de bénévoles à créer et à entretenir les chemins de randonnée (tour de l'Omois, GR, chemins autour de l'abbaye d'Igny, Vézilly, Chamery...). Ces chemins sont très fréquentés par des groupes ainsi que des familles.



L'installation de parcs photovoltaïques de dizaines d'hectares dans notre campagne sape les efforts des communes et des habitants pour embellir et préserver leur environnement, le faire connaître...

Aussi, les projets de parcs industriels sèment la méfiance dans la population dont la majorité est clairement opposée à cette dégradation du bien commun. C'est vraiment une calamité pour la vie sociale si fragilisée par la disparition des cafés et commerces.

Tout le Nord Est de la France a résisté à la guerre de 1914-1918. Il en reste des cicatrices. Le déferlement de projets préjudiciables au territoire pour le profit de quelques-uns est en train de créer des tensions, qui mettent en danger la communauté.

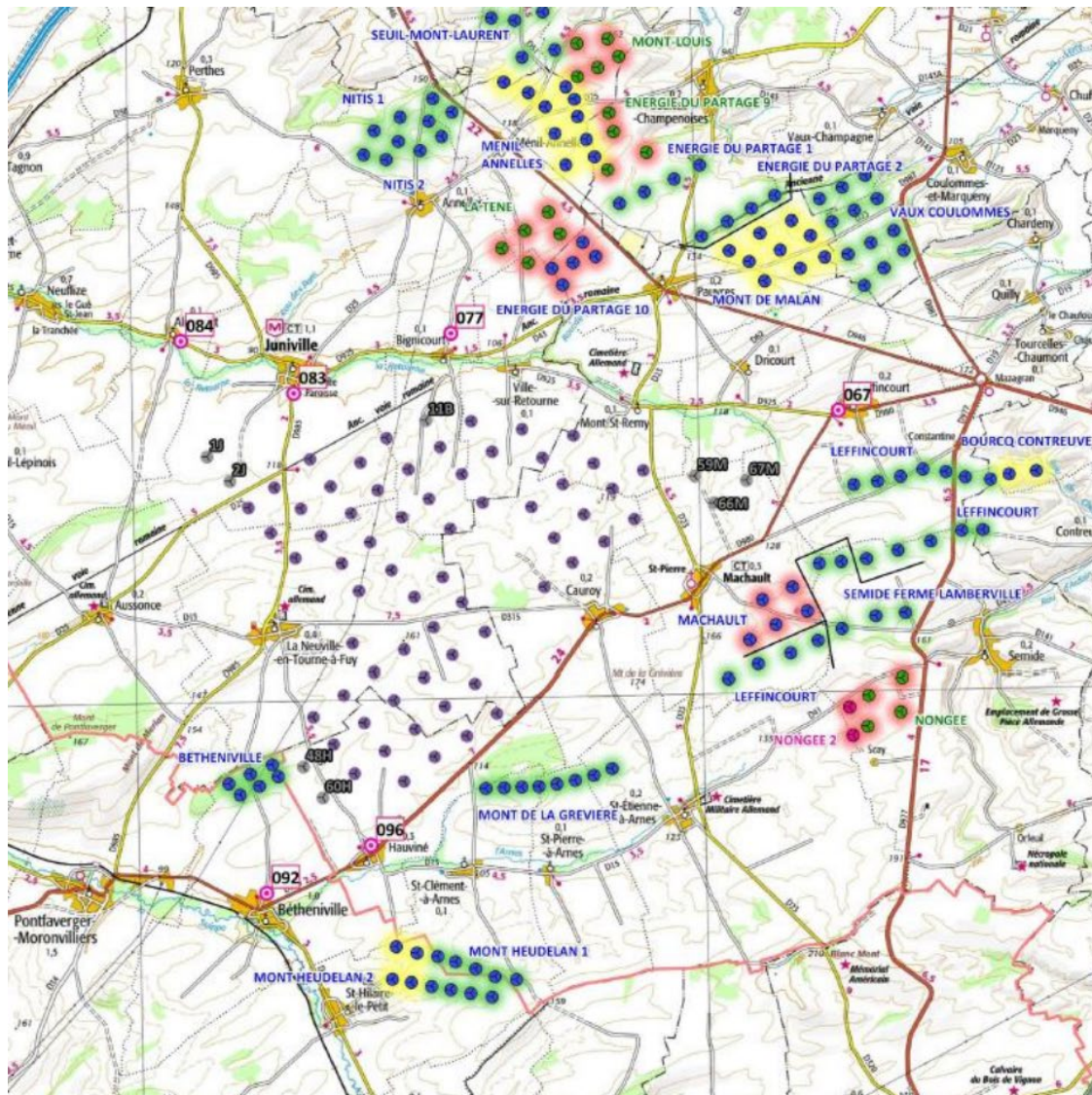
Il est essentiel que nos communautés conservent le « bien vivre ensemble ». Pour cela, le paysage, qui est la richesse de la région, ce bien commun qui nous unit, qui relie les générations, doit être préservé.

Mont des 4 FAUX : projet en échec après 10 ans Elisabeth HAQUIN (Ardennes)



ÉEDAM

ÉNERGIE et ENVIRONNEMENT en DÉBAT
dans l'AISNE et la MARNE



Projet éolien du Mont des Quatre Faux

08
Ardennes

Localisation des simulations visuelles

Projet éolien du Mont des Quatre Faux

- Projet éolien du Mont des Quatre Faux
- Eolienne supprimée du projet

Contexte éolien

- Eolienne en exploitation
- Eolienne autorisée
- Eolienne en instruction

- Parcs éoliens considérés dans l'EIE du projet du Mont des Quatre Faux (2016)
- Parcs éoliens qui ont considéré le projet du Mont des Quatre Faux dans leur EIE
- Parcs éoliens qui n'ont pas considéré le projet du Mont des Quatre Faux, et réciproquement

○ Simulation visuelle



Source : DREAL Grand Est
Fond : Scan100° - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : ABIES, Janvier 2023

0 1 000 2 000 m



Témoignage

HERAULT : LA PROTECTION DES ESPECES VOLANTES AU BANC DE LA JUSTICE PENALE

7 avril 2025 : AUMELAS

EDF Renewables est condamné pour destruction d'espèces protégées après la mort par voie éolienne avérée d'au moins 70 Faucons crécerellette.

- arrêt des éoliennes pendant quatre mois, avec exécution provisoire
- Amende pénale : 2 500 000 € dont 1/2 avec sursis (entreprise),
- Patron 6 mois avec sursis et amende 100 k€ dont 30 avec sursis

9 avril 2025 : BERNAGUES

Valeco est condamné pour destruction d'espèces protégées après la mort par voie éolienne avérée d'un aigle royal mâle reproducteur en janvier 2023.

- arrêt des éoliennes pendant un an, avec exécution provisoire
- Amende pénale : 300 k€ dont 100 avec sursis (entreprise) + 60 k€ dont 20 avec sursis (gérant)

Une centrale dans l'attente d'un démantèlement, à confirmer par la Cour de cassation le 30 avril 2025

POINT COMMUN :

L'Etat n'a pas imposé à l'opérateur de déposer une demande de dérogation espèces protégées (DEP)

Surveillez les noms pour avoir plus d'informations. Cliquez sur un projet pour accéder à un article détaillé.

La carte et les articles sont régulièrement mis à jour, [contactez-nous pour en savoir plus](#).



Éolien posé AO1 Mise en service prévue pour 2023-2025	Éolien posé AO4 Mise en service prévue pour 2021	Éolien posé AO7 Mise en service prévue pour 2022	Sites d'essais en mer
Éolien posé AO2 Mise en service prévue pour 2020-2026	Éolien flottant AO5 Mise en service prévue pour 2021	Éolien posé AO8 Mise en service prévue pour 2022	Extension des parcs éoliens AO9
Éolien posé AO3 Mise en service prévue pour 2027	Éolien flottant AO6 Mise en service prévue pour 2021	Éolien flottant (pilotes) Mise en service prévue pour 2023	Éolien AO10 (à venir)

Risques du projet de PPE3

Alain DORE (DLM – 44)

- L'éolien en mer, c'est notre combat depuis le premier appel d'offres de 2011. La PPE3 propose de passer de 1,5 GW à 18 GW en 2035, 26 GW en 2040 et 45 GW en 2050 !
- Le 1er appel d'offres concerne St Nazaire (i.e. La Baule-Guérande), Fécamp et Courseulles pour EDF, et St Brieuc pour l'espagnol Iberdrola... Seule la centrale éolienne en mer de Courseulles n'est pas à ce jour réalisée.
- La puissance installée de chacune est de près de 500MW, qui n'a produit en 2023 et 2024 qu'à peine à 33%, au lieu des 41% promis !
- Si depuis le 1er janvier 2025 à la fin de l'hiver, les 1464 MW installés n'ont produit qu'à 39,7%, après l'été et en fin d'été, on sera probablement à environ 33%-35%, et sûrement moins que les 38% annoncés par EDF.
- Et encore moins l'hypothèse de 45% de la PPE3, car le premier facteur qui joue est la statistique annuelle du vent, i.e. la météo qu'évidemment on ne contrôle pas !
- D'autres appels d'offres ont programmé Yeu-Noirmoutier et Le Tréport, respectivement en fin et en cours de construction. Les attributions « validées » concernent Dunkerque, et le projet d'éoliennes flottantes de Groix-Belle Ile. D'autres sont programmés pour attribuer 26 GW d'ici 2030-2031, dans 5 ans .

Risques du projet de PPE3

Alain DORE (DLM – 44) Appel au moratoire

- **l'atteinte directe et avérée aux Grands Sites de France** : tous les parcs existants et projetés sont localisés devant un Grand Site de France.... ;
- **La Technologie de l'éolien posé unanimement refusée en termes d'acceptabilité** (des éoliennes vues de la côte aussi hautes ou plus que le soleil couchant) et non maîtrisée en France (Importation, même de Chine pour les mâts...) : fermeture annoncée des usines de St Nazaire (GE), Cherbourg, Le Havre...
- **Technologie de l'éolien flottant non mature** (sous-stations/câbles de raccordement) et non maîtrisée en France ;
- **Energie la plus chère en coût complet**, à cause des raccordements et des flexibilité massives nécessaires. Illustration de coûts cachés : le projet GILA de liaison électrique en mer de 400km entre la Gironde et la Loire sur laquelle devrait se connecter Bretagne Sud et Oléron est actuellement sous concertation publique avec un coût estimé à 4 milliards d'€
- **Energie très rapidement fluctuante** qui impacte le plus le réseau en cas de vent fort ;
- ***Il nous faut bloquer ces appels d'offres délirants tout autour du littoral français qui vont engager irrémédiablement des budgets colossaux pour une production inutile de mauvaise qualité au détriment d'une décarbonation efficace !***

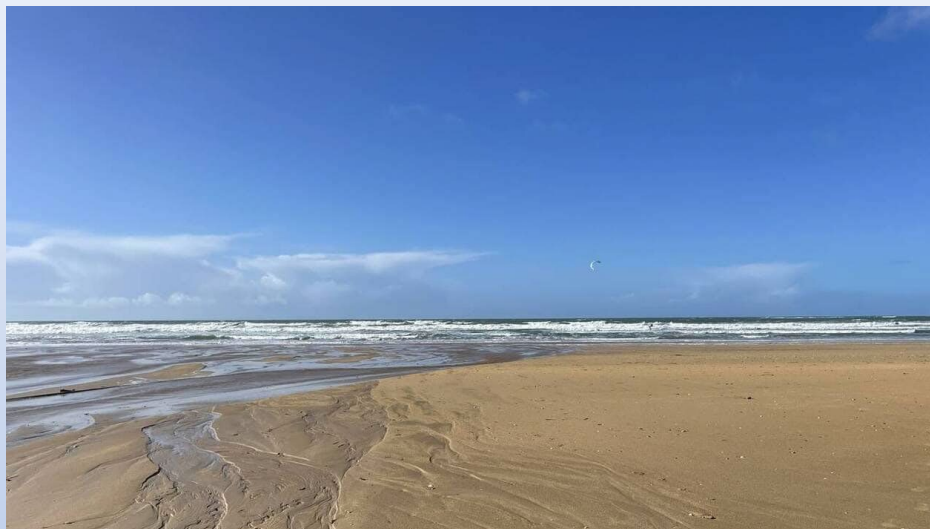


PIEBÎEM

**PRESERVER L'IDENTITE
ENVIRONNEMENTALE DE LA BRETAGNE
sud et des ÎLES contre l'EOLIEN en MER**

<https://piebiem.webnode.fr/piebiem/>

<https://www.facebook.com/groups/pebiem>



Eric Sartori, Secrétaire PIEBÎEM

**Zone Eolienne Bretagne sud :
Couteux, inutile, dévastateur des
paysages et de la biodiversité**

**Energies et Territoires
RETM, Château- Thierry
12 avril 25**



Une Bretagne défigurée ?

Aujourd'hui



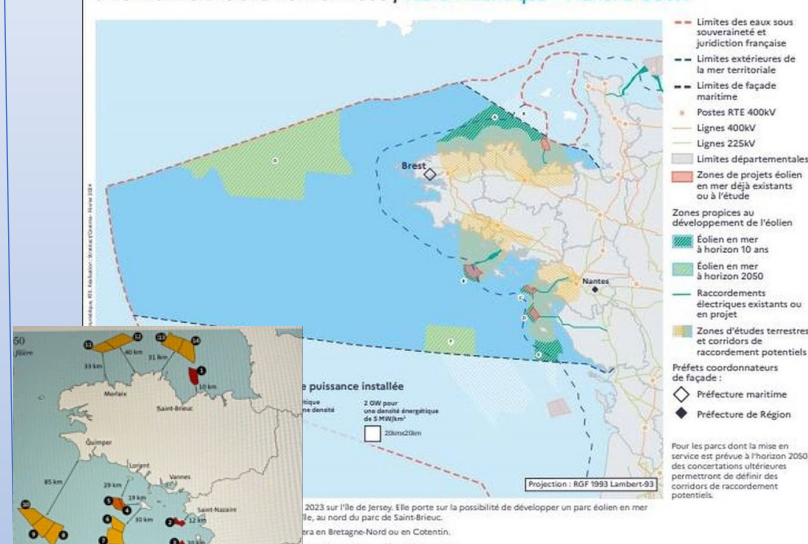
Saint-Brieuc : Zone Natura
2000 : « Ni fait, ni à refaire »

Demain ?



Après Demain ?

Zones propices au développement de l'éolien en mer
à horizon 10 ans et à horizon 2050 / Nord-Atlantique – Manche Ouest



Documents Stratégiques de façade !

45 GW France dont 25 sur les côtes bretonnes

~50 parcs dont 30 (~2/3) en Bretagne

- « Ce projet « serait un préjudice considérable pour notre région ; pour les pêcheurs, qui perdraient l'accès à une ressource très riche ; pour le tourisme, ne raison de la perte d'attractivité d'une nature défigurée... Ce projet serait un crime contre une nature d'une beauté insurpassable. Transformer la mer côtière en zone industrielle est tout bonnement insensé » François Goulard, alors Président du Conseil Départemental du Morbihan.



Une menace imminente pour la vie côtière marine



Macareux moine :
Danger critique d'extinction



Eider à duvet
Danger critique d'extinction



Puffin des Baléares
Danger critique d'extinction



Mouette tridactyle
Vulnérable



Pingouin Torda
Danger critique d'extinction



Guillemot de Troil
Danger



Fou de Bassan
Quasi menacé



Pétrel tempête
Vulnérable



Pipistrelle de Nathusius
Quasi menacé



Coraux des mers froides
(*Dendrophyllia cornigera*) **Protégés**

Parc de Saint-Brieuc : 59 autorisations de destructions d'espèces protégées.... Ce sera pire !
La Bretagne a joué un rôle historique dans la protection des oiseaux avec la création en 1912 de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles, premier espace protégé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)....



Bretagne sud (A05+A09), une double absurdité hors de prix et inutile

1. Une double absurdité : de l'éolien flottant à proximité des côtes (19 km de Belle-Île)
 - Immaturité technologique, coût exorbitant, éoliennes de 300 m de haut
 - Maximisation des conflits d'intérêt (pêche artisanale, paysages, tourisme,...)
2. Mais ça coûte combien ? PEBIEM demande une estimation des coûts complets
 - Investissement coût nominal production éolienne offshore posé :
 - Raccordement du réseau : 37 /40 milliards € /1 milliard pour Bretagne sud (référence éolien flottant UK 236€/MWh)
 - Subventions aide d'Etat : 2,1 milliards pour A05 (13 turbines)
 - Extension du réseau / gestion et équilibrage du réseau (référence UK : 4 milliards/an)
 - Back-up et/ou stockage et/ou flexibilité
 - Coût de profil (production à prix négatifs)
 - Coût d'aménagement des ports
 - Coûts induits sur la pêche, la navigation commerciale, le nautisme, le tourisme

Académie des Sciences, Cahier d'acteur PPE3 : « Avec des besoins en électricité de 508 TWh en 2035, aucune capacité supplémentaire de production électrique ne serait alors nécessaire, la production actuelle étant suffisante. Pourquoi, alors, envisager 200 TWh d'énergies renouvelables (EnR) supplémentaires ? »

Une surproduction inutile de la PPE3

PPE 3 (projet de décret) :

UNE SURCAPACITE ELECTRIQUE DE 70 GW D'EnR INTERMITTENTES

1. Un capacitaire 2035 conçu pour surproduire 250 TWh/ an :

La production projetée atteindrait 823 TWh en 2035, soit 243 TWh de plus que les 580 TWh estimés pour les besoins domestiques, hors export.

243 TWh non exportables à tout moment en raison des conditions de marché ou de réseau, et qui nécessiteront des dispositifs de bridage.

En réalité, une partie seulement des capacités supplémentaires prévues sera nécessaire pour satisfaire la demande domestique, ce qui pose la question de quelles filières privilégier.

Le bon sens commande de privilégier les moyens pilotables et décarbonés : nucléaire, EnR hydrauliques et thermiques (biogaz, biomasse, déchets), et les technologies déjà amorties et compétitives.

2. 153 GW d'EnR intermittentes en 2035, c'est 70 GW de trop :

Sur l'hypothèse raisonnable d'une augmentation de la consommation de +9% d'ici à 2035, en ajoutant aux 51 GW existants les 29 GW autorisés (12 éolien terrestre, 4 éolien en mer, 13 solaire), la France disposera de **80 GW** d'EnR intermittentes (→ 150 TWh/an) et **32 GW** d'EnR hydrauliques et thermiques (→ 105 TWh/an)

→ une couverture de 43 % des besoins domestiques en électricité par les EnR. Il n'existe aucune justification technique ou climatique qui légitimerait d'aller au-delà de ce niveau.

La surcapacité en EnR intermittentes s'établit ainsi à environ 70 GW.

Evolution possible de la Programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE3)

- **Fin de la consultation PPE3 le 5 avril – 1373 contributions non publiées**
- **Loi de simplification de la vie économique en débat au Parlement depuis le 9 avril jusqu'au 30 avril**
- **Débat au Parlement le 28 avril**
- **Proposition amendement N°2351 Article 21 QUATER, alinéa 4 par M. Henri Alfandari Député Horizon Indre et Loire le 29 et 30 avril de Loi de Programmation Energie et Climat (LPEC) en 2026 et d'une évaluation économique et présentation au Parlement au préalable**
- **Décret PPE3 ???**

Avis de l'Académie des sciences sur la PPE3 révisée -1

► Considération des avis de l'enquête publique

Il est regrettable que cette révision accord bien **peu d'attention aux retours de la concertation publique**, avec seulement quelques ajustements mineurs.

► Incohérences des données fondamentales

Malgré les observations précises formulées par l'Académie en décembre 2024 : incohérences dans les données, notamment des prévisions de consommation d'énergie finale qui varient considérablement d'une page à l'autre du document. Aucune rigueur sur la fiabilité des données de base.

Par exemple, consommation électrique en 2035 : 429, 508 ou 600 TWh

«il est nécessaire de procéder à une vérification et une correction exhaustives de l'ensemble des chiffres fournis par ce document, suivies d'une réécriture garantissant sa cohérence. »

3. Production électrique 2035 contraire aux prévisions

L'Académie soutient une production nucléaire substantielle (360-400 TWh), énergie bas-carbone massive et pilotable, telle qu'elle a été validée par le Conseil de Politique Nucléaire de mars 2025.

Il est incompréhensible que les objectifs de production électrique totale ne tiennent pas compte de la réalité : **depuis 2017, la consommation diminue de 480 à 449 TWh en 2024, en contradiction avec les prévisions.**

L'Académie critique le projet d'augmenter massivement les productions éolienne et photovoltaïque intermittentes qui entraînerait des surcapacités et des déséquilibres sur le marché de l'électricité. **La production d'électricité doit être pilotable.** Le système actuel, déjà largement décarboné grâce au nucléaire et à l'hydraulique, ne nécessite pas une telle augmentation.

4. Surcapacités considérables, coûteuses et inutiles

Cette PPE3 affiche des objectifs de production de 666-708 TWh, au-delà de la consommation actuelle et **supérieure à celle prévue pour 2035.**

L'augmentation massive du photovoltaïque et de l'éolien de 73 TWh en 2023 à 254-274 TWh en 2035, entraînerait des **surcapacités considérables, coûteuses et inutiles**, dépassant la demande d'un **excédent de 100 TWh.**

Soit un taux excessif **d'électricité non pilotable proche de 40 %.**

5. Recommandations

- Explorer des scénarios alternatifs limitant les surcapacités et s'appuyant sur des hypothèses de consommation réalistes.
- Évaluer rigoureusement **les coûts complets de production intégrant ceux des stockages et réseaux** nécessaires du système énergétique.

Conclusion

Atteindre **une production électrique totalement décarbonée ne requiert nullement une augmentation massive des éoliennes et du photovoltaïque.**

L'Académie des sciences cite des préoccupations fondamentales sur la viabilité et la cohérence de la PPE3, appelant à une **réévaluation des objectifs de production** et à la prise en compte des réalités du marché énergétique.

La version du 7 avril de l'Amendement ALFANDARI

Information

LE DEUXIEME AMENDEMENT ALFANDARI (7 avril 2025) : en substance : une Loi d'abord puis un décret d'application

EXPOSE DES MOTIFS :

Le présent amendement apporte des corrections rédactionnelles et techniques à un premier amendement adopté en commission, afin d'en clarifier la portée et d'assurer la cohérence juridique des dispositions relatives à la politique énergétique nationale et à la PPE .

Il précise notamment la rédaction de plusieurs articles du code de l'énergie, supprime des doublons ou incohérences, et ajuste les renvois législatifs pour garantir une meilleure lisibilité du droit.

Extraits :

Avant la publication du décret mentionné à l'article L. 141-1, le Gouvernement présente, devant les commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat compétentes en matière d'énergie et devant l'OPECST, les options retenues dans le cadre de la PPE .../

L'article L. 100-1 est ainsi modifié : « 1° Au 7° , substituer au mot « renouvelables » le mot « décarbonées » .../

La PPE se fonde sur des scénarios de besoins énergétiques associés aux activités consommatrices d'énergie, reposant sur différentes hypothèses d'évolution de la démographie, de la situation économique, de la balance commerciale et d'efficacité énergétique .../

La PPE comporte une étude d'impact qui évalue notamment l'impact économique, social et environnemental de la programmation, ainsi que son impact sur la soutenabilité des finances publiques et sur les prix de l'énergie pour toutes les catégories de consommateurs, en particulier sur la compétitivité des entreprises exposées à la concurrence internationale .../

La PPE est actualisée au moins tous les 15 ans ... **Elle est publiée dans un délai de 12 mois à compter de l'adoption de la loi prévue à l'article L. 100-1 A.** Le présent alinéa n'est pas applicable à l'élaboration de la première PPE.

Avis CSE 28 mars sur PPE3 Claude Rioussset

Synthèse des avis par entité (du plus favorable au plus défavorable) :

Entité	Avis	Remarques principales
UPRIGAZ	✓ Très favorable	Concertation satisfaisante, diversification du mix, soutien à publication rapide.
Enedis	✓ Très favorable	Soutient l'électrification, engagement dans raccordements EnR, sécurité d'approvisionnement.
UNELEG	✓ Favorable	Salutations sur décarbonation et électrification, soutien au suivi territorial.
UFE	✓ Favorable	Soutien électrification, mix équilibré nucléaire/EnR, souveraineté énergétique.
AFIEG	✓ Favorable	Satisfait objectifs décarbonation, appelle simplifications administratives, réserve sur dispositif ARENH.
FEDENE	✓ Favorable avec réserves	Ambition sur chaleur renouvelable mais regret objectifs réduits réseaux chaleur/froid.
France Renouvelables	✓ Favorable avec réserves	Objectifs EnR satisfaisants, mais manque de mesures accompagnement stockage/flexibilité.
FNCCR/France urbaine	⚠ Favorable conditionné	Importance collectivités, regret manque soutien réseaux ruraux et financement clair transition énergétique.
France Hydrogène	⚠ Favorable conditionné	Objectifs insuffisants hydrogène, stockage et infrastructures à préciser.
Collège des transporteurs	⚠ Abstention	Valorisation gaz verts, regret faibles objectifs infrastructures hydrogène et CCUS.
France Gaz	⚠ Mitigé	Regrets sur absence étude impact économique, préoccupation trajectoire gaz décarboné.
CFE Énergies	⚠ Abstention	Valorisation nucléaire mais critique déséquilibre entre besoins et objectifs énergétiques clairs.
FO	⚠ Mitigé	Soutien nucléaire, critique manque ambition flexibilité stockage et conséquences sociales insuffisantes.
Réseau Action Climat	⚠ Favorable critique	Apprécie réduction fossiles, critique faibles ambitions éolien terrestre, manque de moyens efficacité énergétique.
Cler	⚠ Défavorable critique	Objectifs énergétiques insuffisants, vision irréaliste, manque moyens financiers et impact non clarifié.
Organisations Consommateurs	⚠ Défavorable critique	Insuffisance protection consommateurs, inquiétudes hausse coûts et précarité énergétique.
FF3C	✗ Défavorable	PPE ignore infrastructures énergies traditionnelles essentielles à la sécurité d'approvisionnement.
Franck Montaugé (Sénateur)	✗ Défavorable	Contournement démocratie, demande débat parlementaire nécessaire pour légitimité.
Denise Saint-Pé (Sénatrice)	✗ Défavorable	Nécessité loi au lieu d'un décret, critique insuffisances photovoltaïque et cadre législatif.
CGT	✗ Très Défavorable	Méthode antidémocratique, manque planification globale, rejet orientation marché énergie, réclame service public.
EDF	✗ Très Défavorable	Critique objectifs photovoltaïque trop élevés, risque économique et déséquilibre offre/demande.

Comment réduire le prix de l'électricité?

Une proposition simple et de bon sens

- Supprimer les subventions aux promoteurs éoliens et solaires
- **Transférer les coûts additionnels de stabilité du réseau liés aux énergies intermittentes (TURPE, CSPE,..) des contribuables et consommateurs vers les promoteurs**
- Proposition faite à Madame Agnès Pannier-Runacher le 10 avril à Saint-Denis lors du meeting Renaissance
- Proposition à transmettre aux députés et sénateurs avant le débat du 28 avril à l'Assemblée nationale
- **Proposition à inclure dans les recommandations du 24 mai à tous les préfets et les présidents de départements**

Les Énergies alternatives proposées par RETM au gouvernement depuis 2022

- ▶ Prise en compte de la géothermie de surface et des pompes à chaleur en septembre 2023, **mais insuffisant**
- ▶ Prise en compte des biogaz et biocarburants en juin 2024, **mais incompréhension sur le bouclage biomasse**
- ▶ Prise en compte du PV en grande toiture en autoconsommation en janvier 2025, **mais erreur structurelle sur l'agrivoltaïsme**
- ▶ **Non prise en compte des demandes répétées et justifiées en détail d'un moratoire sur l'éolien terrestre, maritime et le solaire sur terres agricoles**

Louis LANDROT

Président de Sauvegarde Sud-Morvan



Vice –Président Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine (CRECEP)



Pourquoi l'éolien n'est pas adapté à l'Allier ?

- **Constats :**

 **Faible potentiel éolien :** L'Allier est l'un des départements les moins ventés de France (source ADEME).

 **Impact sur le cadre de vie :** Habitat dispersé, paysages patrimoniaux menacés, forte opposition locale.

 **Coût élevé et rendement discutable :**
Intermittence oblige à renforcer les réseaux (≈ 200 Mds €).
Faible impact sur la décarbonation nationale (10 g CO₂/kWh évité).
Subventions toujours nécessaires → hausse des factures.

- **Conclusion :** L'éolien industriel dénature le territoire sans répondre efficacement aux besoins énergétiques.



Le Collectif Allier Citoyens a été créé en 2009 et rassemble 25 associations et 1000 adhérents. Il est engagé pour préserver la richesse et la diversité du Bourbonnais face à des projets éoliens toujours plus nombreux. Fort d'un réseau de femmes et d'hommes passionnés, il informe le public via conférences et réunions, sensibilise les élus et représente ses membres auprès des institutions. Le collectif soutient des énergies renouvelables cohérentes avec les spécificités locales, telles que l'hydroélectricité au fil de l'eau, la géothermie ou le solaire en toiture. Rejetant le mitage éolien, il œuvre pour un aménagement harmonieux, respectueux des habitants et des paysages de l'Allier.

Contact :
Jean-Michel DESMON – Président
alliercitoyen@gmail.com

Le point de vue de Allier Citoyens sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

L'Allier, territoire riche d'histoire et de diversité naturelle, comprend des sites emblématiques comme la forêt de Tronçais ou la montagne Bourbonnaise, ainsi qu'un patrimoine bâti exceptionnel avec ses châteaux et villages de caractère. L'économie locale repose sur l'agriculture, l'industrie et un tourisme axé sur la nature et le patrimoine. Préserver cet équilibre est essentiel pour dynamiser le territoire et attirer de nouveaux habitants.

Le conseil départemental, conscient des enjeux, investit chaque année des dizaines de millions d'euros pour valoriser le patrimoine et renforcer l'attractivité.

L'installation de grappes de machines géantes dans notre département peu venté et à l'habitat dispersé, ruine tous ces efforts. Ces projets suscitent de fortes oppositions locales en raison de leur impact visuel, sonore, économique, environnemental et social.

Les objectifs nationaux d'augmentation des énergies renouvelables imposent à l'Allier des quotas disproportionnés. Pourtant, les élus et citoyens déjà engagés dans cette transition, préfèrent des solutions adaptées, comme l'hydroélectricité au fil de l'eau, la géothermie et le solaire sur toiture, qui respectent le cadre de vie et le patrimoine. Ces alternatives offrent une transition énergétique harmonieuse, sans sacrifier l'identité locale ni alourdir les coûts pour les ménages.

Enfin, le collectif dénonce l'absence de prise en compte des réalités économiques et sociales dans les politiques nationales. Les coûts élevés de l'éolien, son intermittence et son faible impact sur la décarbonation en France posent question, renforçant la nécessité d'une transition énergétique cohérente, respectueuse et partagée, adaptée aux spécificités de l'Allier.



Des alternatives locales durables et réalistes

1. Hydroélectricité au fil de l'eau

Exploitation douce des rivières (Allier, Sioule, Besbre)

Valorisation d'anciens moulins

Production stable, sans barrage ni impact majeur

2. Géothermie

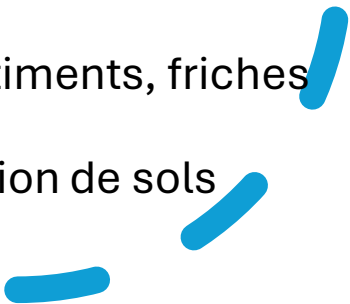
Potentiel géologique autour de Vichy et zones thermales

Chauffage durable pour logements, équipements publics, exploitations agricoles

3. Solaire sur toitures et friches

Utilisation de surfaces existantes (bâtiments, friches industrielles)

Pas d'impact paysager ni artificialisation de sols agricoles



**Une
transition
énergétique
harmonieuse
pour l'Allier**



Les + des alternatives proposées :

- ✓ Respect du patrimoine naturel et architectural
- ✓ Production énergétique de proximité
- ✓ Meilleure acceptabilité sociale
- ✓ Création de projets à échelle humaine, compatibles avec l'économie rurale

Vision du Collectif Allier Citoyens :

👉 "Oui à une transition énergétique, mais cohérente, locale, et respectueuse de notre territoire."

Stéphane DUBOIS

- Après le déni démocratique de la concertation PPE3, demandons collectivement la publication des 1373 avis de la consultation du 7 mars au 5 avril
- Projet de communiqué de presse

► **Atelier du samedi 26 avril :**

- ✓ **Présentation des solutions EnR thermiques :** géothermie de surface, pompes à chaleur, solaire thermique, biogaz, biocarburants, PV en grande toiture en autoconsommation collective
- ✓ **Évaluation du potentiel du département et actualisation de l'évaluation 2023**

► **Atelier du samedi 10 mai :**

- ✓ **Identification des contraintes et conditions de mise en œuvre** à l'échelle de votre territoire : Commande publique, syndicats départementaux de l'Énergie, formation,...
- ✓ **Mobilisation des moyens économiques et industriels** à travers les Territoires d'Industrie, financements...
- ✓ **Plan et esquisse des propositions**

► **Atelier du samedi 24 mai :**

- ✓ **Finalisation et validation de la synthèse des propositions** à remettre au préfet, au Président du département et au Conseil régional de l'Énergie le 24 mai après-midi